



4 rue Godard Jeanson
52100 SAINT DIZIER
03.25.96.09.39

DEMANDE D'INSCRIPTION COLIS DE NOËL

Rappel des conditions : habiter Saint-Dizier et avoir 70 ans au moment de la demande

Précisions : L'aide alimentaire de fin d'année consiste à la livraison à domicile d'un colis alimentaire par une personne bénévole désignée par le CCAS.

Pour bénéficier du colis alimentaire de l'année en cours, le dossier d'inscription doit être déposé au plus tard le 30 septembre de cette même année, sinon il prendra effet l'année suivante.

Le dossier est présenté à la commission permanente d'attribution des aides locales du CCAS de Saint-Dizier.

Demandeur (1 fiche par personne)

Mme - Mr Nom : Nom de naissance

Prénom Date et lieu de naissance :

Marié(e) Célibataire Veuf Vie maritale Pacsé Séparé Divorcé

Nom et prénom du conjoint si inscrit :

Adresse précise

Numéro et Nom de la Rue:

Immeuble..... Entrée :

Appartement :..... Étage :

Tel Fixe : Tel portable

Mail :

Référent (Nom et téléphone) :

Pièces à joindre au dossier

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, électricité, téléphone, quittance de loyer)

Je certifie que les éléments précisés sur ce dossier sont exacts.

Fait à date

Signature

Ce document accompagné des pièces jointes est à retourner :

par courrier à : **CCAS, 4 rue Godard Jeanson, 52100 Saint-Dizier**

ou par mail à : **CCAS.RETRAITES@mairie-saintdizier.fr**

Cadre réservé au CCAS

Décision de la commission – Date de la commission :

Accord Rejet, motif.....

Loi informatique et liberté :

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « informatique et liberté », les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre dossier. La loi vous garantit un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant.